

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 4 OCTOBRE 2007

Nombre conseillers en exercice	:	47
Nombre conseillers présents	:	33
dont : conseillers titulaires	:	30
conseillers suppléants	:	3

Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	27 septembre 2007
Date de l'affichage du procès-verbal	9 octobre 2007

L'an deux mil sept, le quatre octobre, les Membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle des Douits à Barneville Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN.

Étaient Présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DELAMONTAGNE Gérard, DE LA FOURNIERE Gérard, LEVEEL Henry, MABIRE Edouard, LE JARD Anne, MELLET Daniel, Vice-présidents, DAGORT Loïc, DUPONT Claude, LAURENT Jean Pierre, LOUIS DIT GUERIN Christophe, FEUILLY Emile, HUREL Robert, DI CHIARA Louis, MARGUERIE Michel, GIOT Gilbert, FLAMBARD Marie Thérèse, MABIRE Daniel, RENAUX Dieudonné, CHOLOT Guy, LAISNE Régis, YVER Richard, RICHARD Lucien, LESEIGNEUR Hélène, FAFIN Jacques, LECHEVALIER Roger, BOISNEL Jean, LAJOINIE Michel, BEAUPERE Nicolas, LEPIGEON Thérèse.

Membres suppléants : MM. FLAMBARD Roger (suppléant de LECOEUR Raymond), LECAILLON Alain (suppléant de MOALIC Philippe), FAUVEL Philippe (suppléant de LEMIERE Bernard).

Absents excusés : Mmes et MM. LAMY Jean, LEBLOND Jean-Luc, LECRIVAIN Jean, RACHINE Sébastien, LECOEUR Raymond, VASSELIN Jean, LANGLOIS Alain, LEVAST Jean-Claude, BROQUET Bernadette, BIHEL Catherine, D'HULST Francis, LEBLOND Daniel, MOALIC Philippe, LEMIERE, LANGLOIS Magali, MABIRE Caroline, SURCOUF Fernand.

Secrétaire de séance : Mme LE JARD Anne

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie M. Claude Dupont, Maire de Barneville-Carteret, pour l'accueil réservé à ce Conseil Communautaire.

M. le Président interroge ensuite les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2007.

Compte-rendu des délégations

- Extension du golf - étude d'impact et d'incidence : marché attribué à la société Planis de Saint-Lô pour un montant de 19 405.10 € TTC
- Aires de sécurisation 2007/2008 : marché attribué à l'entreprise Quenault de Portbail :
 - o Aires de sécurisation : 638.16 € TTC l'unité
 - o Mise en place de cailloux sur les chemins de randonnées : 9.45 € la tonne
- Décisions modificatives :
 - o Budget ordures ménagères :
 - c/022 - dépenses imprévues : - 1 752.14 €

- c/2315-508 – clôtures déchetteries : + 1 752.14 €
- budget zone artisanale du Pré Bécouffret :
 - c/022 – dépenses imprévues : - 886.00 €
 - c/6015 – terrains à aménager : + 736.00 €
 - c/605 – achat de matériel : + 150.00 €

M. le Président demande au Conseil Communautaire d'accepter deux ajouts à l'ordre du jour :
 - point 9 - convention occupation locaux à titre précaire pour le logement situé 3 rue de la Gaieté »
 - point 10 - Avenant à la convention de transport de proximité avec le Conseil Général ».
 Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte ces modifications.

1. MODIFICATION ET TRANSFERT DE COMPETENCES

M. le Président propose la modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte des Isles. Ces modifications sont les suivantes :

1. B13 – Assainissement :
 - Assainissement non collectif : création, mise en œuvre et gestion d'un service public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)
 - Assainissement collectif limité à la réalisation et à la gestion de microstations de capacité inférieure à 300 équivalents-habitants, en conformité avec les plans de zonage.
1. C19 – le transport scolaire vers les établissements d'enseignement secondaire publics et privés, par délégation du Conseil Général.
2. C23 - Aide à la mobilité des personnes âgées ou handicapées, dans le cadre de l'opération « Taxi.com » menée par le secteur d'action gérontologique de la Côte des Isles.

M. le Président rappelle que chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications proposées.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications et transferts énumérés ci-dessus.

2. BASE NAUTIQUE - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Président fait part d'un projet d'avenant relatif au contrat de maîtrise d'œuvre concernant la base nautique. Il a pour objet de modifier la répartition des honoraires entre Mme Juliette Vuillermoz, M. Hubert Masson et le cabinet CD Ingénierie.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la base d'activités nautiques de Portbail, dans les conditions suivantes :

- Mme Juliette Vuillermoz : 41.3 %
- M. Hubert Masson : 34.30 %
- CD Ingénierie : 24.40 %

3. ORDURES MENAGERES

- Lancement consultation acquisition conteneurs + sacs plastiques : M. le Vice-Président chargé de la gestion des ordures ménagères rappelle le projet de mise en place de conteneurs individuels destinés à la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Côte des Isles. Il propose de lancer la consultation, en y ajoutant l'acquisition des sacs plastiques translucides bleus et jaunes pour la collecte sélective

Il présente les caractéristiques du marché à passer, à savoir un marché à bons de commandes d'une durée de 4 ans, composé de 2 lots :

- . lot 1 - acquisition de sacs plastiques translucides
- . lot 2 - conteneurs ordures ménagères

Le montant estimé est de 190 000 HT.

Il précise que les pièces du marché ont été étudiées lors de la Commission Ordures Ménagères du 13 septembre dernier.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Président à lancer la procédure de mise en concurrence pour la fourniture de contenants pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Lancement consultation acquisition vêtements de travail : M. le Vice-Président chargé de la gestion des ordures ménagères informe le Conseil Communautaire de la nécessité de lancer une consultation pour l'acquisition de vêtements de travail destinés au personnel technique. Il propose de conclure ce marché pour 2 ans renouvelable 1 fois. Le montant estimé est de 12 000 euros HT.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à lancer la procédure de mise en concurrence pour l'acquisition de vêtements de travail, par marché à bons de commandes, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Admission en non-valeur : M. le Président fait part au conseil communautaire de la nécessité d'admettre en non-valeur les redevances ordures ménagères 2003, 2004, 2005 et 2006 suivantes :

2003	120.00 €
2004	260.00 €
2005	527.13 €
2006	487.00 €
Total	1 394.13 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité déclare en non-valeur les titres ci-dessus.

- Réforme de matériel : M. le Président fait part au conseil communautaire de la nécessité de réformer du matériel affecté au service ordures ménagères :
 - Vente : 1 camion JP 14 immatriculé 1924 RJ 50
 - Vente : 1 camion IVECO immatriculé 6803 VV 50
 - Vente pour ferraille :
 - 1 camion IVECO immatriculé 8571 TL 50
 - 4 bennes

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise :

- la sortie de ces biens de l'actif,
- à en négocier la vente,
- à percevoir la recette correspondante.

4. URBANISME

- avis PLU Portbail :
M. le Président présente le compte-rendu de la commission Urbanisme qui s'est réunie le 25 septembre 2007. Après délibération, le Conseil Communautaire, par 29 voix pour,

1 refus de vote et 3 abstentions donne un avis favorable au PLU de Portbail, assorti de remarques :

- Absence du règlement du zonage 2AUp dans le règlement littéral
- Demande de précisions sur le schéma de desserte envisagé entre la rue de Wienhausen et la zone 1AUz
- demande changement de zonage parcelles actuellement classées en 1Np (lieu-dit la Bergerie) en 1AUz
- demande que les parcelles acquises par le Syndicat d'Assainissement et non nécessaires à la station d'épuration soient classées en 1AUz
- demande que les parcelles classées 2AU, à proximité des zones 1Ns et 1AUz près de la future station d'épuration, soient classées en 2AUz.

Règlement de la zone UZ : demande de la modification suivante :

Article UZ7 - 7.1 :

- les bâtiments seront implantés en limite séparative ou à une distance des limites séparatives au moins égale à la moitié de la hauteur à l'égout du toit, sans être inférieure à 6 mètres ».

- avis modification PLU Les Moitiers d'Allonne :

M. le Président fait savoir que M. le Maire de Les Moitiers d'Allonne a notifié le projet de modification de PLU de sa commune. L'arrêté de mise en enquête publique de ce projet est joint au dossier.

Le projet de modification traite des points suivants :

- modifier le règlement graphique (zonage) afin de reclasser des parcelles classées 1AU en zones urbaines (UB, UC voire UH)
- mettre à jour la rédaction du règlement littéral du PLU et supprimer quelques dispositions jugées trop contraignantes

La Commission Urbanisme, lors de sa séance du 25 septembre 2007 a émis un avis favorable à la modification du PLU de Les Moitiers d'Allonne.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de modification du PLU des Moitiers d'Allonne.

- avis sur les superpositions d'affectation nécessaires à la réalisation de réseaux d'assainissement dans le havre de Portbail au profit du Syndicat d'Assainissement

M. le Président précise qu'il s'agit de permettre le passage de canalisations nécessaires au refoulement des eaux usées vers un réservoir tampon.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les superpositions d'affectation nécessaires à la réalisation de réseaux d'assainissement dans le havre de Portbail au profit du Syndicat d'Assainissement de Portbail - Denneville - St Lô d'Ourville.

5. LOTISSEMENT LE MESNIL - LANCEMENT MISSION SPS

M. le Président fait part de l'avancement du dossier de lotissement en accès à la propriété réalisé par la commune de Le Mesnil et la Communauté de Communes.

Il convient de lancer la procédure de consultation pour la mission SPS (montant estimé : 1 000 € HT).

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise M. le Président à lancer la consultation, dans le cadre de la procédure adaptée.

6. MODIFICATION DELIBERATION TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 10 juillet dernier, le Conseil avait décidé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe (25h30/35^e) et la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (25h30/35^e). Il explique que cette décision n'a pu être acceptée par la Commission Administrative Paritaire et qu'il convient de revenir à la situation antérieure.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la modification de la délibération n° 83/2007 et décide la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (25h30/35e), lors de la nomination à l'agent au poste d'adjoint administratif principal de 2e classe.

7. QUETE MARIAGE

M. le Président fait part à l'assemblée que le Conseil Communautaire a été destinataire du produit de la quête du mariage de M. et Mme Jacques Flambard qui a eu lieu à Baubigny le 21 juillet 2007. Cette quête se monte à 93.50 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à percevoir le produit de cette quête.

8. ARBRE DE NOEL 2007

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter pour Noël 2007 une somme accordée aux enfants du personnel communautaire nés entre 2007 et 1994 inclus, pour l'achat d'un cadeau.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'attribuer une participation de 30 € par enfant pour l'arbre de Noël 2007 et autorise M. le Président à régler la dépense correspondante.

9. CONVENTION OCCUPATION LOGEMENT

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a acquis les locaux du centre de loisirs de Barneville-Carteret. Cette acquisition comprend également un logement situé 3 rue de la Gaieté, occupé par Mlle Lebredonchel. Il propose la signature d'une convention d'occupation à titre précaire du 11 juillet au 30 septembre 2007 afin de permettre à la Communauté de Communes de percevoir le loyer correspondant.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention d'occupation à titre précaire du logement situé 3 rue de la Gaieté à Barneville-Carteret, du 11 juillet au 30 septembre 2007.

10 MANEO SERVICE PROXIMITE - AVENANT CONSEIL GENERAL

M. le Président indique qu'en raison des 6 mercredis matins travaillés par les élèves de primaire sur l'année scolaire 2007-2008, un avenant à la convention liée au service de transports de proximité doit être signé avec le Conseil Général. Il s'agit de permettre aux enfants de rejoindre les CLSH dès la sortie de l'école les mercredis midi.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à négocier et signer l'avenant à la convention « Manéo service proximité » avec le Conseil Général.

10. INFORMATIONS

- Transport scolaire – rentrée 2007
 - 4 circuits sont rattachés au collège de Portbail
 - 1 circuit vers le collège de Bricquebec (SEGPA)

Effectifs :

- . Circuit 1 = 48 élèves – 35 minutes
- . Circuit 2 = 16 élèves – 26 minutes
- . Circuit 3 = 52 élèves – 31 minutes
- . Circuit 4 = 45 élèves – 39 minutes
- . Circuit 7 = 17 élèves – 1h

M. le Président précise que l'horaire du circuit n° 2, compte tenu de travaux sur le trajet, risque d'être avancé de 4 minutes, soit un temps de transport de 30 minutes. Concernant le circuit n° 4, aucune solution valable n'a pu être trouvée afin de réduire le temps de trajet. Quant au circuit n° 7 qui transporte les élèves de SEGPA au collège de Bricquebec, si un accord n'avait pas été trouvé avec la Communauté de Communes de Bricquebec pour un élève résidant à proximité du Valdecie, le temps de trajet aurait été de 1 h 20.

▪ Contrat de Pays = augmentation de subvention

M le Président précise que cette augmentation de 537 174 € résulte de l'abandon de projets par d'autres collectivités, cette somme s'ajoute au montant de la subvention déjà accordée d'un montant de 198 000 €.

▪ Echo des Isles n° 3

M. le Président fait part de sa déception quant au dysfonctionnement du prestataire Bcom 26 choisi pour la diffusion du bulletin communautaire « l'Echo des Isles n°3 – juillet 2007 ».

Les artisans, commerçants, industriels ont été associés à ce bulletin par le biais de la publicité qui devait leur permettre de se faire connaître auprès des estivants et vacanciers. Malgré la qualité du document, le retard pris dans sa diffusion est très regrettable.

11. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président donne des précisions sur un article paru dans la presse concernant la redevance « tarif gens du voyages ». En effet, ce tarif a été défini afin d'encaisser la somme de 390 € remise par le premier rassemblement religieux de cet été qui souhaitait s'acquitter d'une redevance ordures ménagères.

Concernant les difficultés rencontrées au début de la mise en place du transport scolaire sur 2 circuits, M. Dieudonné Renaux exprime ses regrets quant aux indications erronées qu'il a pu annoncer. S'agissant du transport des élèves de SEGPA il souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement afin de réduire le temps de trajet.

M. Lucien Richard félicite et remercie les membres du personnel de la Communauté de Communes pour leur investissement dans la préparation et le déroulement des 10 ans du Moulin et souhaite connaître le bilan de cette manifestation. M. le Président indique que celui-ci n'est pas encore terminé et qu'il lui sera adressé dès que possible. Il remercie M. Richard pour son implication lors de cette manifestation.

Mme Hélène Leseigneur indique que cet été un conteneur papier a été enlevé au hameau Villot sur la commune de St Jean de la Rivière. Elle souhaite connaître la raison de ce retrait. M. Edouard Mabire répond qu'un besoin urgent de conteneur papier sur un autre site est à l'origine de ce déplacement. Le choix de ce conteneur est lié au nombre très restreint de

vidages effectués annuellement sur ce site. Mme Leseigneur et M. Claude Dupont souhaitent que les élus communaux soient informés avant tout changement afin de parer aux demandes d'information de leurs administrés. M. Edouard Mabire tient à rappeler que la Communauté de Communes de la Côte des Isles est la collectivité la mieux desservie et la mieux équipée en bornes de tri sélectif sur le département.

Concernant l'Assemblée générale des Maires qui a eu lieu le samedi 29 septembre dernier à St Pierre Eglise, M. Claude Dupont se dit perplexe quant à l'intervention de M. le Préfet sur les aires de grands passages. Celui-ci, dans son discours, a déclaré qu'aucune solution ne sera imposée aux maires et élus mais qu'en cas de problème, la force publique ne pourra être mise à leur disposition. Il regrette ces propos qu'il juge irresponsables.

Après réception d'un document rédigé dans le cadre de l'étude sur la compétence scolaire, M. Daniel Mabire signale qu'un temps de recherche sera nécessaire pour répondre aux questions demandées. M. le Président indique que les réponses sont dans les grands livres comptables et que la DGS se rendra sur place, après avoir pris rendez-vous, afin de remplir ce document et prendre connaissance des particularités du groupe scolaire ou de la scolarisation des enfants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22 h 15